



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E36959

VALABLE JUSQU'AU 25/11/2025

ÉDITÉ LE

16/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/10/1983

Forme juridique : SAS

Capital : 39 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY 83B294

Siret : 328 375 258 00014

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 25 007284 01

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AR 128 057

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AR 128 057

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2024

Raison sociale : ENTREPRISE CARTIER

221 ROUTE DE VALLIERES
74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER

Téléphone : 04 50 60 50 87

Portable : 0615265148

Site Internet : www.entreprise-cartier.fr

E-mail : contact@entreprise-cartier.fr

Responsabilité légale :
CORALINE INVEST (947 902 581) / CARTIER CORALINE PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	10/06/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	21/09/2022
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	21/09/2022
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	28/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	22/09/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	21/09/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	21/09/2022
o Isolation des combles perdus	21/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.